

3DS CONSTRUCTION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1.000 €
Siège social : 60 Rue François 1er
75008 Paris
R.C.S. Paris 949 009 716

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de transformation d'une SAS en une SARL

L'an 2024, le 1^{er} Octobre à 9 heures.

Les associés de la société se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la présidence.

SONT PRÉSENTS :

- M. SLUSAREC Vasile : 10.000 actions

Total composant le capital social : 10.000 actions.

Le quorum exigé par les statuts pour délibérer sur transformation de la société par actions simplifiée en société à responsabilité limitée étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

M. SLUSAREC Vasile, préside l'assemblée en sa qualité de président.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Première résolution : transformation de la société en société à responsabilité limitée ;
- Deuxième résolution : adoption des statuts de la société sous sa nouvelle forme ;
- Troisième résolution : désignation du Gérant ;
- Quatrième résolution : pouvoirs en vue des formalités.

Il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- une copie de la lettre de convocation des associés ;
- le rapport de la présidence ;
- le projet de statuts de la société à responsabilité limitée.

Il précise que tous les documents prescrits, qu'il énumère, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais légaux.

Les associés, sur sa demande, lui donnent acte de ses déclarations et reconnaissent la validité de la convocation.

Lecture est donnée ensuite du rapport de la gérance ainsi que du rapport du commissaire à la transformation.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

Première résolution : Transformation en société à responsabilité limitée

L'assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport sur la situation de la société prévu par l'article L. 223-43 du nouveau Code de commerce (ancien article 69 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales), constatant que toutes les conditions légales requises se trouvent remplies, approuve ce rapport et décide en conséquence de transformer la société 3DS CONSTRUCTION en société à responsabilité limitée à compter de ce jour.

Cette transformation régulièrement effectuée n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Adoption des nouveaux statuts

En conséquence du vote de la deuxième résolution relative à la transformation en société à responsabilité limitée, l'assemblée générale extraordinaire des associés adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts de la société sous sa nouvelle forme dont un exemplaire est annexé aux présentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Nomination du Gérant

L'assemblée des associés décide de nommer M. SLUSAERC Vasile en qualité de premier Gérant de la société à responsabilité limitée pour une durée indéterminée.

M. SLUSAERC Vasile déclare accepter les fonctions de Gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution : Pouvoirs pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés à M. SLUSAREC Vasile, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à Paris.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Président du bureau ainsi que par tous les associés présents, après lecture.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be a stylized 'M' followed by a long horizontal stroke.